

# CONFEDERATION MONDIALE MORNESE DES ANCIEN/NES ELEVES DES FMA

## RAPPORT DU REVISEUR SUR LE BILAN RELATIF A L'EXERCICE 2021

### **Prémisse**

Le Réviseur soussigné a été nommé lors de l'assemblée confédérale du 31/07/2021 conformément aux dispositions de l'art. 18 des nouveaux statuts de la Confédération et donc ce rapport sur le bilan clôturé au 31/12/2021 constitue le premier rapport relevant de sa compétence.

Le projet de bilan pour l'exercice 2021, dûment communiqué aux soussignés, ainsi que les perspectives et les annexes détaillées, font apparaître un résultat positif pour la période de 6 704,00 euros.

### **Bilan de référence**

J'ai vérifié le bilan de la Confédération comprenant le bilan, le compte de résultat et les notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Tel que décrit en détail dans l'annexe au bilan au 1er janvier 2021 le Conseil Confédéral a décidé de passer à l'asbl Association Mornese l'activité de solidarité de la Confédération et donc dans la comparaison entre l'année 2021 et l'année 2020 cet événement a été pris en compte, ce qui a impliqué le transfert de 113 079,60 € à l'organisation sans but lucratif.

### **Jugement**

À mon avis, le bilan fournit une représentation fidèle de la situation financière de l'institution au 31.12.2021 et du résultat économique de l'exercice.

### Éléments sous-jacents à l'arrêt

J'ai effectué l'audit conformément aux normes internationales d'audit (ISA Italie).

### Responsabilité des Administrateurs et des Réviseurs pour le bilan de l'année

Je suis indépendant de l'Entité conformément aux règles et principes d'éthique et d'indépendance applicables dans le système juridique italien à l'audit des états financiers.

Les administrateurs sont responsables de la rédaction du bilan pour la période qui fournit une représentation fidèle et correcte conformément aux règles italiennes régissant les critères de rédaction et, dans les conditions prévues par la loi, pour la partie du contrôle interne qu'ils jugent nécessaire pour permettre la rédaction d'un bilan qui ne contient pas d'erreurs importantes dues à une fraude ou à des comportements ou événements non intentionnels.

Les administrateurs sont responsables d'évaluer la capacité de la Confédération à continuer d'exercer ses activités en tant qu'entité en activité et, dans la rédaction du bilan pour la période, de déterminer s'il est approprié d'utiliser l'hypothèse de la continuité des activités, ainsi que pour des informations adéquates sur le sujet. Les administrateurs utilisent l'hypothèse de la continuité des activités dans la rédaction du bilan, à moins qu'ils n'aient évalué qu'il existe des conditions de liquidation de l'entité ou d'interruption de l'activité ou n'ont pas d'autres alternatives pour réaliser un tel choix.

Le Réviseur est chargé de superviser, dans les délais prévus par la loi, le processus de préparation de l'information de l'entité.

#### Responsabilité du Réviseur pour la révision comptable du bilan de l'exercice.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le bilan, dans son ensemble, ne contient pas d'erreurs significatives dues à une fraude ou à une conduite ou à des événements non intentionnels et la publication d'un rapport de vérification qui comprend notre jugement. Une sécurité raisonnable signifie un niveau de sécurité élevé qui, cependant, ne fournit pas l'assurance d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit (ISA en Italie) identifie toujours une erreur importante, le cas échéant. Les erreurs peuvent résulter de fraudes ou de comportements et d'événements non intentionnels et sont considérées comme importantes lorsqu'on peut raisonnablement, s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement, ou dans leur ensemble, influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs sur base du bilan.

Dans le cadre de l'audit effectué conformément aux normes internationales d'audit (ISA Italie), j'ai exercé un jugement professionnel et maintenu un scepticisme professionnel pendant toute la durée de l'audit. J'ai évalué la présentation, la structure et le contenu du bilan dans son ensemble et si le bilan représente les transactions et les événements sous-jacents afin de fournir une représentation correcte.

3

Compte tenu des résultats des travaux que j'ai effectués, il est proposé d'approuver le bilan de l'exercice 2021.

Je termine avec la proposition d'allouer la totalité du bénéfice de l'année, soit 6.704,00 euros à la réserve.

Rome, le 6 juin 2022

LE REVISEUR

Dr Fausto Za